



Intervention liminaire CGT, CFDT, UNSA en CST du 26 mars 2024

La CGT, la CFDT et l'UNSA souhaitent de nouveau interpellier l'Administration à propos du suivi des réorganisations de directions. Les organisations syndicales rappellent qu'une procédure de changements organisationnels a été validée et mise en place par les élus régionaux en 2022 intégrant 5 étapes dont une étape qui semble essentielle à savoir le bilan.

Les OS souhaitent rappeler aux membres du CST :

- **L'importance du maintien du comité de suivi** dédié aux réorganisations aussi bien en amont qu'en aval de celles-ci.

Les OS insistent sur le fait que cette instance n'a pas vocation à se substituer aux travaux menés en CST mais bien à nourrir, éclairer et conforter les échanges du CST, tant sur le fond des réorganisations elles-mêmes que sur leur forme (calendrier, modalités de concertation, ...). Certes, nous reconnaissons que l'agenda social est chargé, nous prenons acte de la volonté de l'administration d'introduire d'autres thèmes de réflexion (l'IA...). Nous accepterions donc une révision de leur périodicité. Mais nous insistons sur le fait que les comités de suivi permettent, en outre, aux organisations syndicales de faire remonter de manière régulière les retours des agents, d'alerter l'institution sur certaines situations individuelles et surtout collectives.

- **La nécessité de respecter la procédure.**

Pour que le comité de suivi puisse exercer son rôle de plein droit rappelé ici, il convient cependant au préalable que la procédure des changements organisationnels soit d'abord respectée. Or, les réorganisations inscrites aux derniers CST témoignent malheureusement du contraire. Et au sein des différentes étapes que composent cette procédure, la CGT, l'UNSA et la CFDT reposent à nouveau l'absolue nécessité d'effectuer des bilans à l'issue de chaque réorganisation. Le respect de la procédure dans son entièreté, et ces bilans en font partie intégrante, constitue un socle dont l'administration doit être garante et qui sera à même de questionner le sens des réorganisations, leur pertinence et in fine la qualité du service rendu au public.

Pour ces motifs, les Organisations Syndicales réitèrent leur demande auprès de l'institution régionale de disposer d'un tableau de bord de suivi des réorganisations/ajustements en place depuis 2022. Elles demandent en outre à ce qu'un calendrier de travail de production des bilans coordonné par la DRH avec les directions concernées soit mis en œuvre dans un délai raisonnable.

La CGT, la CFDT et l'UNSA insistent par ailleurs sur la problématique des réorganisations à **effectif constant**, ce principe est générateur de déséquilibres de fait et plus particulièrement lorsque les situations initiales des anciens versants sont asymétriques (ex. DDPE). L'institution régionale, dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, doit pouvoir être en mesure de dépasser ces logiques pour adapter au cas le cas et dans l'intérêt du service public rendu, des réorganisations qui comptent des créations de poste, lorsque la situation le requiert.

Les OS déplorent en outre la **multiplication des transformations de postes** lors des derniers CST qui apporte une nouvelle fois la preuve que certaines réorganisations ont été menées en dehors du cadre rappelé ci-dessus et que ces transformations de poste sous-tendent de fait des ajustements d'organigramme déguisés, conduits par à-coups et de manière totalement dissociés d'une réflexion d'ensemble de nature à servir les intérêts des agents et de la collectivité, qui est celle que la CGT, la CFDT et l'UNSA appellent à nouveau de leurs vœux.

Les organisations syndicales rappellent également dans cette instance CST et vont l'indiquer en FSC combien certaines réorganisations créent du **mal être** et mettent à mal la qualité du service public rendu. Les agents ne vont pas pouvoir indéfiniment compenser les manques d'effectif et les désorganisations de directions

Pour la CGT, la CFDT et l'UNSA, il est dans l'intérêt de l'Administration de prendre en considération ces éléments parce qu'un service public de qualité ne peut être rendu avec des agents dans le mal être, pas respectés dans leur expertise et pas reconnus dans leurs compétences dans des organisations inadaptées aux besoins des habitants des Hauts de France.